

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une fondation au service de la médecine publique genevoise

Genève, le 20 mars 2007. – Une fondation visant à soutenir la médecine publique genevoise vient d'être créée à Genève. Baptisée « Artères », elle sera présidée par l'ancienne cheffe du service de chirurgie de l'Hôpital des Enfants, la Pre Claude Le Coultre. Son Conseil regroupe plusieurs personnalités de la communauté genevoise.

Créée ce mois à l'initiative des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, Artères est une fondation à but non lucratif, privée et indépendante. Elle poursuivra un but d'utilité publique : contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité de la médecine publique genevoise. Ses objectifs sont de trouver des fonds complémentaires afin de financer des projets non couverts par les budgets courants des institutions fondatrices. Ces projets s'inscriront dans les domaines de la recherche clinique, de la recherche fondamentale et du confort des patients.

La Fondation pourra également soutenir des projets humanitaires.

Ancienne cheffe de la chirurgie pédiatrique des HUG, vice-doyenne de la Faculté de médecine, la Pre Claude le Coultre a été choisie pour présider la Fondation. Cette dernière sera dirigée par un Conseil constitué de personnalités issues des institutions fondatrices et de la communauté genevoise. Parmi elles figurent notamment l'ancienne présidente de la confédération suisse, Ruth Dreifuss, l'industriel Patrick Firmenich et le député libéral Michel Halpérin.

La Fondation identifiera et sélectionnera, par le biais d'un comité d'évaluation, des projets novateurs issus des équipes de terrains des institutions fondatrices, qui ne peuvent être réalisés faute de moyens. Elle recherchera, essentiellement auprès d'acteurs privés, le financement nécessaire à leur mise en œuvre. Les publics-cibles visés, qui vont des mécènes au grand public en passant par les entreprises du canton, seront approchés dans le cadre d'actions de fundraising adaptées aux caractéristiques particulières des projets.

Originale en Suisse, où le recours au don privé pour soutenir des structures hospitalières et universitaires est marginal, voire inexistant, cette initiative s'inscrit dans la tendance européenne actuelle visant à dynamiser le mécénat. Au niveau fédéral, la déductibilité fiscale des dons a été doublée l'an dernier, et un projet a été déposé à Genève pour l'augmenter au niveau cantonal.

La fondation Artères, qui a obtenu des autorités genevoises un préavis d'exonération fiscale positif, sera soutenue financièrement pendant deux ans par ses fondateurs, grâce à des fonds privés. La première campagne de recherche de fonds sera lancée à l'automne.

Pour plus de renseignements :

Claude Le Coultre, présidente de la fondation Artères, T +41 22 372 56 20